

LA TOURNÉE DE FRANCE TUTELLE

Les rencontres interprofessionnelles
autour de la vulnérabilité



AIX EN PROVENCE

22 octobre 2024

Hôtel Renaissance

256 avenue de Pérouse
13100 AIX-EN-PROVENCE

> JE M'INSCRIS



LYON

28 novembre 2024

Espace de l'Ouest Lyonnais

6 rue Nicolas Sicard
69005 LYON

> JE M'INSCRIS



BORDEAUX

04 février 2025

Hilton Garden Inn

17 Allée de Rio,
33800 BORDEAUX

> JE M'INSCRIS

Avec pour invitée d'honneur
le Pr Nathalie PETERKA

**30
EXPERTS**

**6
ATELIERS
PÉDAGOGIQUES**

**2
CONFÉRENCES**

PROGRAMME

Une journée de formation validante
organisée par France TUTELLE



À PROPOS DE FRANCE TUTELLE

France TUTELLE est une association reconnue d'intérêt général qui a pour mission, partout en France, de sensibiliser, informer, conseiller et guider toute personne qui se questionne sur la vulnérabilité et sur les conséquences juridiques qui peuvent en découler. Elle se dote pour cela d'un pôle soutien, d'un pôle recherche et d'un pôle formation. France TUTELLE sensibilise et forme les professionnels sur les meilleures pratiques et les évolutions juridiques en matière de protection juridique.

FRANCE TUTELLE SOUTENUE PAR



Les familles qui exercent une mesure de protection juridique sont en contact quotidien avec de nombreux professionnels dans les domaines de la santé, du médico-social, du droit, ainsi que du patrimoine et de la finance. Pour soutenir ces familles, France TUTELLE lance sa tournée pour sensibiliser et former ces professionnels aux conséquences juridiques liées à la vulnérabilité, toujours au service des familles.

INFORMATIONS PRATIQUES DE LA JOURNÉE DE FORMATION

Durée : 1 jour (7h)

Prix : 300€ TTC

Prérequis : aucun

Formation en inter et en présentiel

Modalités d'inscription :

Remplir le formulaire sur la page dédiée à cet effet en choisissant la ville de votre choix (Page 1)

Vous êtes en situation de handicap ?

Merci de nous contacter pour une meilleure prise en charge de votre handicap.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Appréhender et identifier la vulnérabilité d'un client.
- > Anticiper la vulnérabilité dans la relation commerciale.
- > Formaliser l'information et le conseil à la personne en maîtrisant les spécificités inhérentes aux mesures de protection juridiques.
- > Établir un référent vulnérabilité et construire les procédures internes.
- > Identifier les particularités dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers des personnes protégées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- > Feuilles de présence
- > Questions orales ou écrites (QCM)
- > Formulaires d'évaluation de la formation



LE MATIN

8h30 - 9h00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

9h00 - 10h00

ZONE GRISE ET DÉTECTION DES FORMES DE VULNÉRABILITÉ



La vulnérabilité est multiple et tout le monde peut être concerné, quel que soit son âge. Cependant, l'essor des maladies neurodégénératives impacte particulièrement les personnes vieillissantes et questionne parfois sur leurs capacités à décider pour eux-mêmes. On parle alors de « zone grise ». Comment détecter cette « zone grise » et comment la considérer ? Au-delà d'un questionnement éthique, c'est la responsabilité des professionnels qui est au cœur de cette réflexion.

> Identifier la vulnérabilité et en reconnaître les signes.

> Conseiller et orienter les personnes pour une prise en charge adaptée aux difficultés rencontrées.

> Connaître et anticiper sa propre responsabilité dans la mise en œuvre du conseil apporté.

10h00 - 11h00

11h00 - 12h00

12h00 - 13h00

ATELIER N°1 : L'IMMOBILIER ET LA VENTE D'UN ACTIF DÉTENU PAR UNE PERSONNE VULNÉRABLE/COMMENT GÉRER, SÉCURISER LA TRANSACTION ?

L'immobilier au travers de la vente d'un actif détenu par une personne vulnérable.

- > Analyser les prérequis pour la réalisation de la transaction.
- > Identifier les situations de conflits d'intérêts.
- > Traiter l'étude d'un cas d'école par les experts et les participants.

10h00 - 11h00

11h00 - 12h00

12h00 - 13h00

ATELIER N°2 : LA PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

Anticiper la vulnérabilité pour protéger l'entreprise

- > L'assurance homme-clé.
- > La prévoyance.
- > L'aménagement des statuts et le mandat de protection future.

10h00 - 11h00

11h00 - 12h00

12h00 - 13h00

ATELIER N°3 : LES RELATIONS BANCAIRES DANS L'ENVIRONNEMENT DES RÉGIMES DE PROTECTION

Harmoniser les relations bancaires dans le cas des personnes vulnérables reste un des enjeux des aidants protecteurs familiaux et professionnels.

- > Identifier les sentiments qui s'expriment dans la relation banque/client vulnérable.
- > Traiter les problématiques récurrentes (devenir des procurations, le secret bancaire, conservation des jugements, respect et autonomie de la personne vulnérable, les fichiers spécifiques FICOBA, FICOVIE et AGIRA, l'argent de vie).
- > Harmoniser les pratiques bancaires et assurantielles.

13h00 - 14h00 DÉJEUNER

14h00 - 15h00

15h00 - 16h00

16h00 - 17h00

ATELIER N°4 : SPEED DATING

QUELLES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENTS À PRIVILÉGIER DANS LA GESTION PATRIMONIALE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

Les acteurs et fabricants des solutions d'investissements.

- > La réglementation et le process spécifique.
- > Zoom sur les solutions spécifiques pour les personnes en situation de handicap.
- > L'immobilier au sein d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
- > Les atouts des SCPI de rendement et critères de sélection.
- > Quelles enveloppes à privilégier ?

14h00 - 15h00

15h00 - 16h00

16h00 - 17h00

ATELIER N°5 :

ANTICIPER LA VULNÉRABILITÉ : VERS UN DÉPLOIEMENT MASSIF DU MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Conseil et formalisation du mandat de protection future, dispositif de référence pour anticiper, avec ses clients, les conséquences juridiques, patrimoniales et personnelles de la vulnérabilité.

- > Constats et freins autour du mandat de protection future.
- > La conception et la formation du mandat de protection future.
- > Qui sont les acteurs du mandat de protection future et quelle place pour les professionnels ?
- > Étude par l'exemple de situations particulières.

14h00 - 15h00

15h00 - 16h00

16h00 - 17h00

ATELIER N°6 :

DEVOIR DE CONSEILS ET RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LES PERSONNES VULNÉRABLES

Les meilleures pratiques pour un conseil avisé ou adapté auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

- > Déterminer les contours et les limites de la responsabilité des professionnels dans la relation du conseil ou d'affaires.
- > Traiter les situations jurisprudentielles autour de la gestion des biens de la personne vulnérable.
- > Étudier le cas d'une situation impactant la protection de la personne.

17h00 - 17h30 PAUSE

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

17h30 - 18h30

L'INTERPROFESSIONNALITÉ AU SERVICE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE ET DE SA FAMILLE



Comment favoriser l'interprofessionnalité dans le cadre de la protection des personnes vulnérables ? Quelles alliances et quelles coopérations imaginer ? Sous quelles formes ? A travers une restitution des ateliers, il s'agira d'échanger sur les enjeux, les pratiques et les perspectives en lien avec l'interprofessionnalité dans le contexte de l'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs proches aidants.

18h30 - 19h30 COCKTAIL

PARTENAIRES DE LA TOURNÉE DE FRANCE TUTELLE

FIDAL
AVOCATS

SELENCIA
PATRIMOINE

GRUPE
MAGELLIM

UAF Life
PATRIMOINE

CORUM
L'ÉPARGNE

Fondation
CO
vea